

# LE DEVOIR

Vol. LXXXVIII - N° 288

MONTRÉAL, LE MERCREDI 17 DÉCEMBRE 1997

88¢ + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

**PERSPECTIVES**

## Le combat de Louise Arbour

Les propos du procureur général du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI), la juge canadienne Louise Arbour, sur le refus de coopérer des autorités françaises dans la chasse aux criminels de guerre en Bosnie, ont continué à soulever de vives critiques en France. Voir nos informations, page B 6.

Tout a commencé par une petite déclaration presque anodine du ministre français de la Défense, Alain Richard. Lors d'un point de presse, la semaine dernière, le ministre avait annoncé que la France refusait de laisser témoigner oralement devant le TPI les officiers français ayant servi en Bosnie. M. Richard justifiait sa décision en accusant le tribunal de se livrer à «une justice-spectacle». Il n'en fallait pas plus pour que Mme Arbour perde son sang-froid légendaire et dise tout haut ce que tout le monde sait depuis longtemps sur l'attitude de la France envers le TPI.

Lors de deux entrevues accordées à la presse écrite française, l'une au *Monde*, l'autre à *Libération*, Mme Arbour, aussi responsable du Tribunal pénal international du Rwanda (TPR), avoue son dépit face à près de deux ans d'obstruction systématique de la part du gouvernement français dans le travail des avocats du TPI et à l'impunité dont jouissent les criminels de guerre dans son secteur de responsabilité en Bosnie.

Ainsi, Paris refuse de mettre les militaires français à la disposition du tribunal. Tout ce que la France est prête à faire, c'est d'autoriser ses militaires à répondre par écrit aux questions du tribunal. Pas question qu'ils défilent devant le tribunal et qu'ils subissent un contre-interrogatoire de la défense. Mme Arbour ne l'entend pas ainsi. Elle souligne que le témoignage oral est crucial et précise que «cette procédure de témoignage public et de contre-interrogatoire [...] permet d'ouvrir de nouvelles questions». Elle rappelle que «des militaires belges ont témoigné devant le tribunal d'Arusha, des militaires britanniques ont témoigné devant le tribunal de La Haye: ils n'en sont sortis ni traumatisés, ni salis». Pour la juge canadienne, la procédure écrite favorisée par la France consomme un temps précieux et oblige les avocats du TPI à négocier chaque question. Cette attitude la «conduit à croire que l'intention véritable est de contrôler l'accès du TPI à la vérité». Pour elle, il s'agit «d'une politique concertée au sein du ministère de la Défense de ne pas coopérer avec le tribunal».

Sur la question des criminels de guerre qui coulent des jours paisibles dans le secteur que les Français contrôlent en Bosnie, les accusations de Mme Arbour sont précises. «La vaste majorité des inculpés, dont les plus importants [Radovan Karadzic et Ratko Mladic], se trouvent en secteur français, dit-elle. Il y a des occasions d'action considérables en secteur français. Or nous devons faire face à une inertie totale. D'où la conclusion qu'il s'agit d'une politique concertée.» Les Britanniques, eux, n'ont pas hésité à mettre la vie de leurs soldats en péril en faisant la chasse aux criminels l'été dernier.

La France voudrait discréditer et saboter le TPI qu'elle ne s'y prendrait pas autrement.

Il reste à se demander pourquoi le gouvernement français agit ainsi en Bosnie. La réponse est aussi claire et limpide que les accusations de Mme Arbour. La France ne craint pas que ses officiers témoignent devant une «justice-spectacle». Non. Elle redoute par-dessus tout que ses officiers ne se transforment en témoins gênants de sa politique pro-serbe dans les Balkans depuis 1991. En effet, pendant plusieurs années, ce sont des officiers français qui ont commandé les forces de l'ONU en Bosnie. Ce sont eux qui ont négocié avec les chefs politiques et militaires de ce pays. Certains ont été mis en cause pour leur attitude, notamment lors des massacres de Srebrenica, en juillet 1995, où 5000 Musulmans ont été tués. Si le général Bernard Janvier, responsable au moment des faits, devait témoigner devant le TPI, il pourrait se faire demander ce que ses supérieurs de l'ONU comme ceux du gouvernement français avaient en tête lorsqu'ils ont refusé de défendre cette ville. Voir des faits nouveaux de ce genre s'étaler publiquement ne plairait pas à la France.

La France a répondu aux inquiétudes de Mme Arbour par l'insulte, la menace et l'indifférence. Les propos de Mme Arbour sont «inqualifiables et scandaleux», ont dit en chœur Lionel Jospin et Hubert Védrine, et ils risquent «d'altérer» la coopération entre la France et le TPI. Quant au fond de la question, le Quai d'Orsay a pris «note» des propos du procureur du TPI, ce qui, en langage diplomatique, veut dire que la France ne changera pas sa position.

Le quotidien *Le Monde* ne s'y est pas trompé lorsqu'il a qualifié la position de la France de «hors la loi». Devant cette attitude, Mme Arbour doit pouvoir compter sur le soutien de la communauté internationale, qui a besoin d'une personne de sa trempe pour que le sort des criminels de guerre soit réglé par la justice internationale et non dans les bureaux lambrissés mais étouffants de l'Élysée.



Jocelyn Coulon

La France craint que ses officiers ne se transforment en témoins gênants de sa politique pro-serbe

La France craint que ses officiers ne se transforment en témoins gênants de sa politique pro-serbe

**POLITIQUE**

Martin choisit le président d'Option Canada comme conseiller, page A 7



**LES ACTUALITÉS**

Le CHUM comptera 1200 lits en 2001, page A 10



**LES ACTUALITÉS**

Barbeau et son adjoint auraient manqué à leur devoir, page A 2

## Un budget à l'arraché

■ Bourque obtient l'appui de trois conseillers de l'opposition  
■ Trudel se donne six mois pour combler le manque à gagner de 125 millions

KATHLEEN LÉVESQUE  
MARIO CLOUTIER  
LE DEVOIR

Après trois jours de délibérations houleuses au conseil municipal de Montréal, le maire Pierre Bourque a obtenu à l'arraché hier l'appui de trois élus de l'opposition pour adopter le budget 1998 qui comporte 125 millions de revenus et de dépenses hypothétiques. Du coup, Québec se voit déchargé de la responsabilité d'intervenir davanta-

ge. Le vote a été tenu en fin d'après-midi: 27 pour, 23 contre. Les conseillers indépendants Jacques Charbonneau et Germain Prigent, tous deux démissionnaires récents de Vision Montréal, ainsi que Jeremy Searle, ont fait volte-face et appuyé l'administration qu'ils combattent dans l'opposition. Le conseiller Konstantinos Georgoulis, qui a été condamné hier à neuf mois de prison avec sursis pour vol par défaut de rendre compte, ne s'est pas présenté à l'hôtel de ville.

C'est avec soulagement que le maire Bourque a pris

connaissance du résultat, échangeant les poignées de main avec ses collègues du comité exécutif. «On a vécu toutes sortes d'émotions et de tensions, mais on est restés patients et solidaires. Et on a eu trois votes de plus», a commenté M. Bourque.

Dans la capitale, la nouvelle a été fort bien accueillie, d'autant plus que le maire de Montréal présumait d'un rejet du budget et avait demandé au gouvernement de l'im-

VOIR PAGE A 10: BUDGET

## Ménagerie présidentielle



REUTERS

PENDANT que les mauvaises langues chuchotent que Bill et Hillary Clinton s'entendent comme... mari et femme, la famille présidentielle continue de grandir. On connaissait déjà Socks le minet, qui a accompagné la première dame des États-Unis lors de sa visite annuelle à un hôpital pour enfants de Washington. Et voici Buddy, un labrador brun de trois mois adopté il y a quelques jours par le président et dont on a dévoilé hier le nom en conférence de presse. Sous la surveillance de son maître, Buddy est d'ailleurs allé se délier les pattes dans les jardins de la Maison-Blanche.

## L'après-Mandela

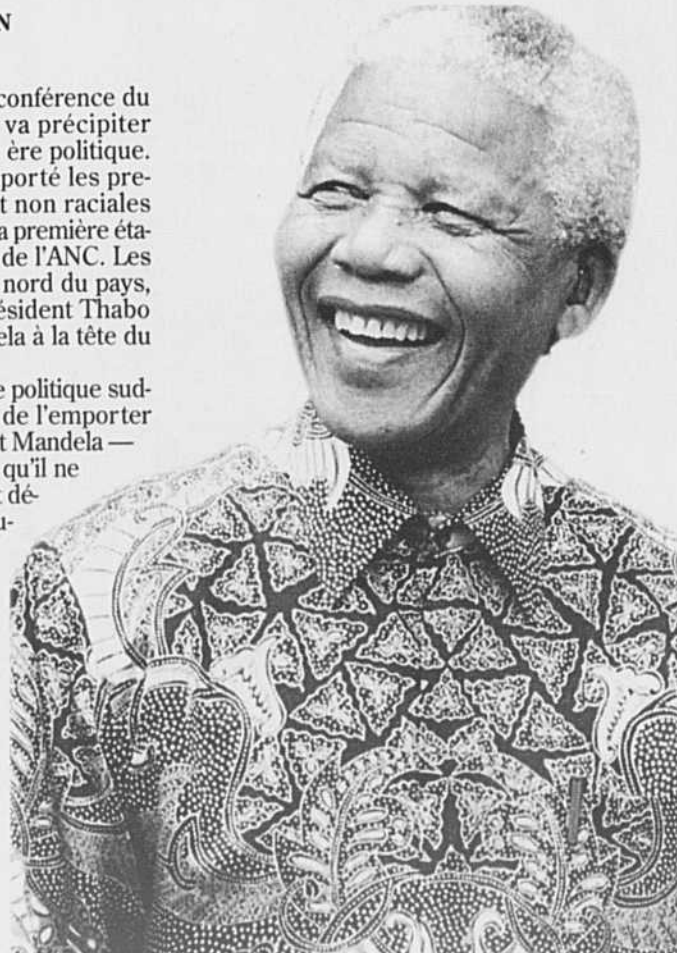
Le président sud-africain Nelson Mandela a prononcé hier son dernier discours en tant que chef du Congrès national africain, dont il doit abandonner la tête au profit de son vice-président Thabo Mbeki au cours de la cinquantième conférence de l'ANC (lire nos informations, page B 6). Même si la transition entre Mandela et Mbeki devrait se dérouler en douceur, le congrès de Mafikeng n'est pas pour autant sans enjeu.

FRÉDÉRIC CHAMBRON  
LE MONDE

Johannesburg — La cinquantième conférence du Congrès national africain (ANC) va précipiter l'Afrique du Sud dans une nouvelle ère politique. Trois ans et demi après avoir remporté les premières élections démocratiques et non raciales d'avril 1994, Nelson Mandela amorce la première étape de sa retraite en quittant la présidence de l'ANC. Les 3000 délégués réunis à Mafikeng, dans le nord du pays, doivent officiellement désigner le vice-président Thabo Mbeki comme le successeur de M. Mandela à la tête du parti dirigeant et, par conséquent, du pays.

Faute de concurrent crédible sur la scène politique sud-africaine, le candidat de l'ANC est assuré de l'emporter aux élections de 1999. Dès 1996, le président Mandela — âgé aujourd'hui de 79 ans — avait annoncé qu'il ne se représenterait pas. Il avait officiellement désigné M. Mbeki (55 ans) comme son dauphin. M. Mandela devrait continuer à exercer ses fonctions de chef d'Etat jusqu'en 1999. Mais depuis longtemps déjà, il se cantonne dans un rôle de «père de la nation», veillant à la réconciliation du pays et à son rang sur la scène internationale. Le président Mandela a délégué à son successeur la gestion des affaires courantes afin de renforcer sa stature d'homme d'Etat.

M. Mandela a confié, dimanche, dans un entretien à la télévision nationale, pour écarter les inquiétudes concernant sa succession, qu'il n'était déjà plus qu'«un président de cérémonie» et «Thabo Mbeki, le pré-



VOIR PAGE A 10: MANDELA

## L'art de conjuguer en joual

Le nouveau Bescherelle français accepte des québécismes douteux que refuse la version québécoise

PAULE DES RIVIÈRES  
LE DEVOIR

Si, de passage à Paris, un Français vous demande si vous aimez sa ville ou si au contraire vous l'agissez, si vous y êtes bien ou si vous êtes neyés dans un mer de monde, sachez que votre interlocuteur a lu le *Bescherelle* qui apprend l'art de conjuguer. N'avez surtout pas de travers. Mais ouatchez-vous!

En effet, la nouvelle édition de ce dictionnaire de 12 000 verbes, une référence en matière de conjugaison des verbes, inclut des centaines d'entrées verbales tirées surtout du *Dictionnaire de la langue québécoise* de Léandre Bergeron, paru en... 1980. Et qui n'a jamais fait l'unanimité ici, c'est le moins que l'on puisse dire. Mais voilà qu'une maison d'édition française donne son approbation à des centaines de verbes tous plus cocasses les uns que les autres.

Disponible depuis août en France, l'édition 1997 de *L'Art de conjuguer* inclut des verbes comme *apprivoiser*, *avaluer*, *acomoder* (accommoder), *néteyer* (nettoyer) et des centaines d'autres qui ont fait «sauter au plafond» l'éditeur canadien du *Bescherelle*, Hervé Foulon, directeur de la maison d'édition Hurtubise HMH.

«J'étais en accord avec le principe d'ouvrir sur des spéci-

VOIR PAGE A 10: JOUAL

Lire aussi en page A 9

■ Le *Bescherelle* nouveau s'en vient: ouatchez-vous!

## Rochon en appelle à l'éthique des obstétriciens

Les médecins refusent d'accepter de nouvelles clientes

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Lors que le ministre de la Santé, Jean Rochon, a lancé un appel à «l'éthique professionnelle» des obstétriciens-gynécologues pour qu'ils continuent à accepter de nouvelles patientes, ces derniers affirment que ce moyen de «sensibilisation» ne prive aucunement les femmes enceintes de soins essentiels.

«Nous sommes sérieux dans nos démarches et toutes nos patientes sont référées dans les CLSC et auprès de médecins de famille. Pour le moment, il n'y a pas lieu pour les femmes enceintes d'être inquiètes», a fait valoir hier le Dr André Massé, vice-président de l'Association des obstétriciens-gynécologues, dont les 310 membres ont amorcé depuis lundi leurs moyens de pression.

Des centaines de patientes affectées

Impossible de savoir pour l'instant combien de femmes se sont heurtées au refus des médecins accoucheurs de prendre de nouvelles clientes, dit le Dr Massé. Mais de façon statistique, environ 230 femmes qui tombent enceintes chaque jour au Québec vont donner naissance à un bébé. De sorte que plus d'un millier de patientes pourraient être touchées dès cette semaine.

Pour l'instant, les obstétriciens continuent à prendre en charge tous les cas de grossesse à risque. Demain, une nouvelle rencontre de négociation est prévue avec les négociateurs du gouvernement, où l'association espère tou-



Jean Rochon

VOIR PAGE A 10: ROCHON

**MÉTÉO**

Montréal  
Dégagement  
en matinée.  
Max: -1 Min: -10

Québec  
Ciel variable.  
Max: -1 Min: -14

Détails, page B 4

**INDEX**

Agenda ..... B 8 Les sports ..... B 6  
Annonces ..... B 6 Les sports ..... B 5  
Avis publics ..... B 4 Montréal ..... A 3  
Culture ..... B 9 Mots croisés ..... B 6  
Économie ..... B 1 Politique ..... A 7  
Éditorial ..... A 10 Télévision ..... B 8

www.ledevoir.com



# I D É E S

Établi à partir du *Dictionnaire de la langue québécoise* de Léandre Bergeron, paru en 1980

## Le *Bescherelle* nouveau s'en vient: *ouatchez-vous!*

Les «verbes québécois» retenus sont des particularismes de prononciation et d'écriture, des glissements phonétiques qui seraient irrecevables dans un lexique digne de ce nom

**HUBERT SÉGUIN**  
Professeur agrégé à l'Institut de langues secondes de l'Université d'Ottawa

« I l eût fallu que vous nous enyoysiez une lettre avant d'abandonner le projet et de fermer le dossier; cela nous aurait fort acmodés, soyez-en bien acartenés. »

C'est bien ainsi que pourront désormais rédiger les futurs usagers du notoire manuel de conjugaison nommé communément «le *Bescherelle*», publié chez Hatier (c. 1997) et qui perpétue une tradition vieille d'un siècle et demi sur la base des travaux des frères Bescherelle. Cette maison de Paris vient en effet de concocter une «édition entièrement revue sous la responsabilité scientifique de Michel Arrivé», laquelle atteindra le Québec au début 1998, une fois vendus les stocks verts restants. «*L'Art de conjuguer les 12 000 verbes*» (lire «6732 verbes») change de couleur et de nom, comme le veut périodiquement un marketing de bon aloi; sa couverture passe au rouge avec le nouveau titre *Bescherelle - La conjugaison pour tous - Dictionnaire de 12 000 verbes* (lire «10 008 verbes»). La conjugaison pour tous comprend maintenant les Africains (tous pays confondus), les Belges (wallons, sans doute) et les Québécois, comme en fait foi l'index alphabétique qui affuble les verbes hors-hexagonaux des abréviations *afr.*, *belg.* et *québ.*

Ces derniers, les verbes étiquetés québécois (sans autre distinction de région, de niveau ou de registre, et comprenant sans doute le français canadien des autres provinces), sont de loin les plus nombreux (de l'ordre de un sur sept de la nomenclature totale, que l'on veut la plus complète possible) et aident, avec les pronominaux non essentiels ajoutés aux vedettes (les entrées du dictionnaire), à augmenter de quelques milliers les verbes à conjuguer, en vue d'atteindre au moins les dix mille, nombre lancé par les concurrents. Il nous est ainsi donné à conjuguer trois unités pour le même verbe *envoyer*: le standard *envoyer*, son pronominal *s'envoyer* et le régional (ou dialectal ou provincial ou exotique ou périphérique ou patois, c'est comme on voudra) *envoyer* (sans son pronominal, toutefois); il en va de même de *abandonner*, *s'abandonner* et *abandonner* (et bien sûr de *donner*, *se donner* et *denner*); de *fermer*, *se fermer* et *fermer*; de *ac-*

*commoder*, *s'accommoder* et *acmoder*; de *assurer*, *s'assurer* et *acarterner* (de *çartain*), etc., etc. Certains québécois ont droit d'entrée avec leur pronominal: *astiner* et *s'astiner*, en parallèle avec *s'obstiner*.

Notre langue française américaine est ici représentée par celle d'un individu, le Québécois Léandre Bergeron, qui a commis en 1980, chez l'éditeur ULB (sic, dans la référence du *Bescherelle* — dont la maison manifestement connaît peu celle de notre Victor-Lévy Beaulieu), un malheureux et prétentieux *Dictionnaire de la langue québécoise* «rassemblant tous les mots proprement et spécifiquement québécois [...] en n'excluant aucun mot pas beau, vulgaire, polissin, sale, etc. [...] sans censure linguistique ou morale» (préface). Ce dictionnaire a été vivement critiqué lors de sa parution et semblait avoir été relégué aux oubliettes. Or c'est précisément cet ouvrage que le réputé linguiste Michel Arrivé a approuvé pour faire place, dans les listes *Bescherelle*, à la langue québécoise; et ce, sans qu'il y ait consultation, du moins apparemment, de nos instances comme, entre autres, l'Office de la langue française.

Ce choix relève ou de l'ignorance ou de la condescendance ou de la naïveté (comme celle du touriste s'exaltant devant le pittoresque de la mixité parce qu'elle a l'exotisme de l'ailleurs). Peu importe la raison: ce qui est grave, c'est que ce manuel de référence et d'apprentissage, le plus gros «vendeur» (peut-être après la Bible) de l'édition française, qui soudain nous inclut et nous implique, va couvrir la planète, se retrouver dans bon nombre de foyers francophones et francophiles, et donner de la langue québécoise

(et française) une image biaisée, étriquée et peu fidèle de l'usage qu'il en est fait ici dans les différentes couches de la population.

Les 15 000 mots et 5000 expressions que contient le «*Dictionnaire*» de Bergeron, dont les entrées verbales — prétendues exclusivement québécoises — se retrouvent et se perpétuent dans le nouveau *Bescherelle*, constituent, aux dires même de l'auteur dans sa préface, une véritable «orgie linguistique». En effet, la lexicographie de Bergeron relève d'une lexicologie douteuse, qui ne brille pas par sa rigueur taxinomique: les vocables retenus sont un fouillis de formes dont un trop grand nombre sont irrecevables dans un dictionnaire de la langue québécoise, et qui sont, la plupart, des particularismes de prononciation, de graphie, de registre, de région, de métier, d'emprunt à l'anglais ou d'ancienneté — et qui ne sont bien souvent que la manifestation d'un manque d'instruction. Voici un échantillon de particularismes de prononciation et d'écriture, glissements phonétiques reflétés de façon chaotique dans une graphie inventée, et approuvés par Michel Arrivé, sur la foi de Bergeron:

- *achever* (*achever*): dévoisement par assimilation: *v* devient *f*;
  - *haguir*, *haiguir* (*hair*) (et son dérivé *haguissable*): un *g* (coup de glotte?) brise la diérèse;
  - *hanger*, *harger*, *hauffer* (*changer*, *charger*, *chauffer*): aspiration du *ch* (*h* aspiré);
  - *harcer*, *haser* (*gercer*, *jaser*): aspiration du *g*, *j* (devenant un *h* aspiré); etc.
- Il ne s'agit pas d'être puriste, parisien à tout prix, et d'élaguer la langue d'ici: loin de là. Il est bien connu qu'un français monolithique (comme d'ailleurs toute langue ou toute population) n'existe pas, ne peut pas exister. La tendance est plutôt à la diversité, à la mise en valeur de l'identité, les six mille six cents langues existant maintenant dans le monde l'illustrent assez bien. Il n'est pas étonnant qu'il y ait des mots territoriaux, qu'il y ait des variantes articulatoires; le français québécois

existe et comme tel a droit à l'existence ainsi qu'au respect.

Mais de là à tout répertorier, à tout inclure pêle-mêle dans un dictionnaire, à mettre sur un pied d'égalité *barcer*, *backer*, *wésiner* et *magasiner*, *abrier* ou *maganer* par exemple, sans faire les distinguos appropriés, il y a une marge. Bien que *berouetter* (notre *barouetter*) s'entende dans le Berri, au cœur de la France, cette forme du verbe *brouter* n'est pas pour autant consignée dans les dictionnaires usuels et le *Bescherelle* erre en retenant la forme québécoise indexée dans le *Bergeron* (dont il exclut néanmoins plusieurs verbes, comme *fortiller*, prononcé *fertiller* dans le Berri). Il serait en effet étonnant de retrouver dans le *Robert* ou le *Larousse* (ou n'importe quel autre dictionnaire reconnu) les verbes *jeter* ou *acheter* ou *semer* sous leur forme *chier* ou *achter* ou *smer*, sous prétexte qu'on les prononce souvent ainsi en faisant disparaître le «*schwa*» (le *e* dit muet) dans un registre familier. La lexicographie se doit de faire la part des choses et d'aller à l'essentiel, de démarquer l'accident de la substance. Voilà de toute évidence ce que n'a pas fait Léandre Bergeron, mais c'est là son affaire ou son choix; et tant que son ouvrage reste sur ses tablettes ou est considéré à sa juste valeur, cela ne crée aucun problème, chacun ayant droit de faire ses propres recherches

selon ses propres intérêts ou visions.

Ce n'est pas le cas ici: nous sommes tous, comme ressortissants du Québec, directement concernés. Les élucubrations lexicographiques de Bergeron acquièrent tout à coup droit de cité, officialisées qu'elles sont par la célèbre maison parisienne: les québécois de son choix sont mis sur la place publique de la francophonie. «*C'est dans le Bescherelle*», diront les mauvais élèves pour se défendre de leur emploi et échapper aux foudres du professeur, voire des parents soucieux du bon parler. On pourra donc désormais conjuguer allègrement (mais écrire sans faute, aux six personnes et à tous les temps et modes, en suivant bien les règles de l'art): «je me *nétève*, tu as *botché*, il *yérissait*, ça va *toffer* (ou ça *toffera*), on *loaderait* le *gun*...»

C'est la maison Hatier qui est à blâmer, et sérieusement; pas Bergeron. Le peuple québécois a droit à des excuses (des *estuses*?). Le gouvernement du Québec a institué la loi 101 pour protéger la langue française entre autres contre l'abus des anglicismes; il devrait demander des comptes à Hatier qui fait de l'ingérence linguistique induite en promouvant librement toutes sortes de formes québécoises sans faire les vérifications élémentaires auprès des instances d'ici, habilitées dans la matière. Ce manuel devrait être proscrit au Québec comme ailleurs.

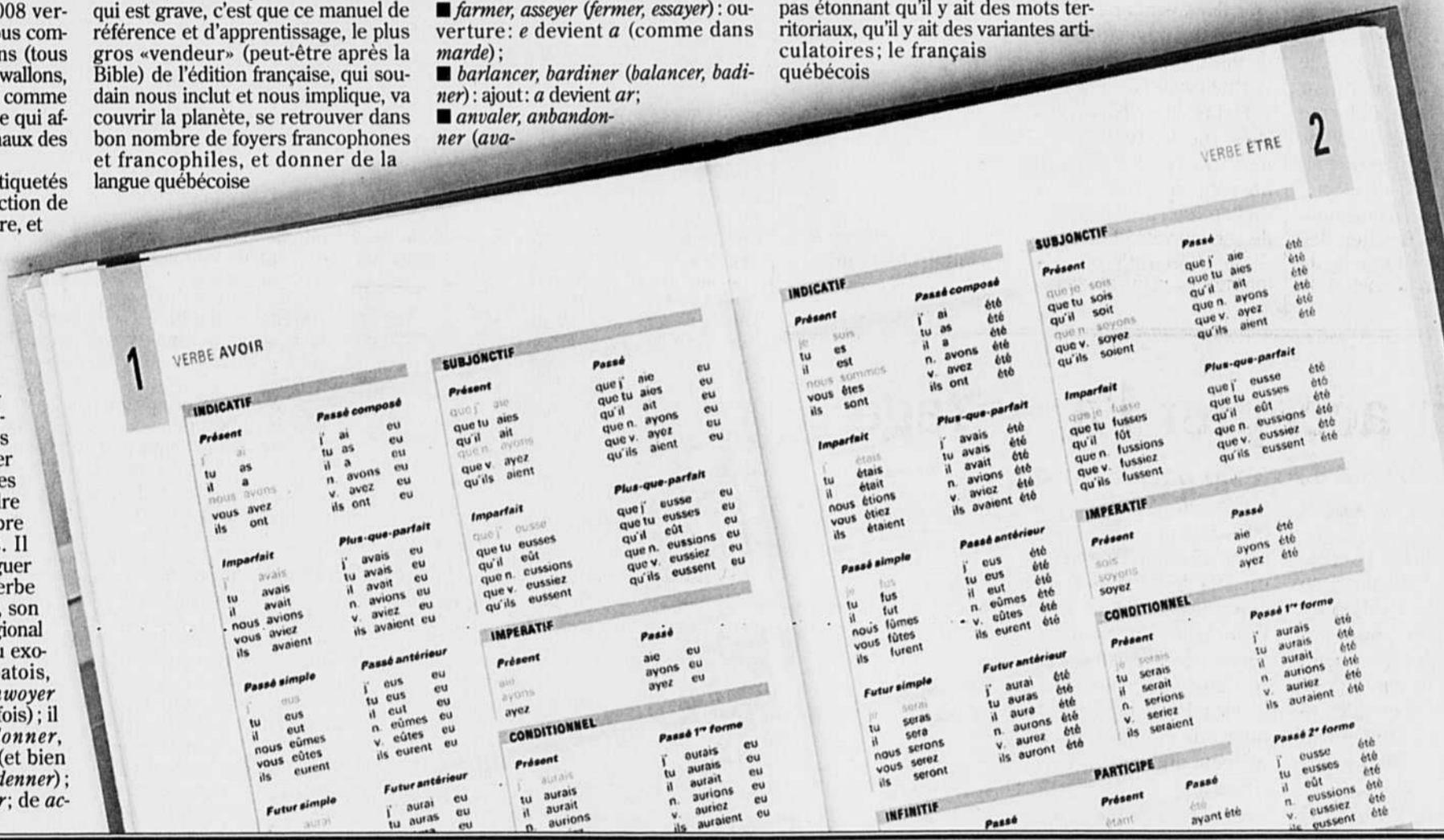
Le *Bescherelle* nouveau s'en vient. Le bon goût voudrait que l'on se *ouatche* (ou *watche*, au choix: l'un ou l'autre s'écrit ou s'écrivent).

### Note de la rédaction

À la suite de la réception de ce texte, *Le Devoir* a fait enquête et appris que la plus récente édition du *Bescherelle* dont il est ici question est bel et bien distribuée partout dans la francophonie depuis août dernier. Par contre, au Québec, la maison Hurlbutise HMH a refusé de distribuer la version parisienne et s'apprête à publier sa propre version du *Bescherelle*. Pour plus de détails, voir le texte de Paule des Rivières à la une de la présente édition du *Devoir*.

Deux des pages les plus consultées de l'«ancien» *Bescherelle*, un des plus gros «vendeurs» de l'édition française. La nouvelle version, à paraître bientôt, est un véritable fouillis lexicographique qui risque de donner au reste du monde francophone une image biaisée, étriquée et peu fidèle de l'usage du français au Québec.

ÉDITIONS HURTBUTISE HMH LIMITEE



### La Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé

## La mémoire oubliée

La recherche généalogique québécoise est étouffée par certaines dispositions législatives récentes

**DIANE BAILLARGEON**

Présidente de l'Association des archivistes du Québec

Le présent texte énonce quelques-uns des éléments soulevés par l'Association des archivistes du Québec (AAQ) lors des auditions publiques de la Commission de la culture dans le cadre du rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information (CAI) sur la mise en œuvre des lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (le mémoire complet de l'AAQ est disponible à l'adresse Internet suivante: <http://www.archives.ca/aaq/interventions/memidx.html>).

En 1982, le gouvernement du Québec innove en adoptant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Cette loi oblige les organismes publics et parapublics à faire davantage preuve de transparence dans leur gestion tout en assurant la confidentialité des renseignements nominatifs qu'elles détiennent. En 1993, le gouvernement provincial étend les mesures visant à protéger la vie privée en promulguant la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé. Plus récemment, le législateur a profité de la réforme du Code civil du Québec pour ajouter à l'encadrement la cueillette et l'utilisation de renseignements personnels. De façon générale, on peut facilement admettre que ce

corpus juridique relatif à la protection de la vie privée comporte nombre d'aspects positifs. L'AAQ appuie les principes fondamentaux qui sous-tendent ces législations. Elle considère qu'il est sage d'encadrer la protection des renseignements personnels autant que l'accès aux documents publics. Toutefois, dans la foulée de l'établissement de ces lois, le législateur, en voulant assurer les citoyennes et citoyens du Québec de la protection de leur vie privée, a négligé un pan important du besoin de toute société, celui d'assurer à celle-ci la préservation de sa mémoire intrinsèque. La législation actuelle, en privant les utilisateurs d'archives de renseignements riches, ne favorise pas un juste équilibre entre le droit de l'individu à l'oubli et le droit de la communauté de constituer sa mémoire. L'exercice aveugle et absolu du droit à l'oubli engendre une absence lourde de conséquence dans la constitution de la mémoire de la société. Dans *Écrits de guerre*, Antoine de Saint-Exupéry déclare: «Il se trouve que votre absence, si elle ne lèse pas le prochain, lèse la communauté, car elle est moins riche sans vous. Il convient d'enrichir la communauté parce qu'elle seule à son tour enrichit l'homme.» Tel l'individu, tels les documents concernant l'individu. Leur absence prive la communauté d'une source d'enrichissement.

Notre association constate que la législation actuelle — en particulier la Loi sur le secteur privé — ne propose pas d'équilibre entre, d'un côté, la protection et, de l'autre côté, la communication des renseignements personnels se trou-

vant dans les archives historiques. Cette loi oblige en effet les personnes morales à protéger les renseignements personnels contenus dans les dossiers qu'elles détiennent. Cependant, contrairement à la Loi sur le secteur public, la Loi sur le secteur privé ne définit aucune période à partir de laquelle une information personnelle perd cette qualité pour devenir publique. Cette loi oblige donc, théoriquement, quiconque voulant faire une recherche sur des personnages de siècles passés à obtenir de leurs descendants et descendantes, d'une part, l'autorisation de consulter les renseignements personnels puis, d'autre part, l'autorisation de publier le résultat nominalisé des recherches. Par conséquent, pour travailler en toute légalité, une personne désirant effectuer des recherches biographiques et généalogiques de sa famille devrait, avant d'en publier les résultats, obtenir l'accord de chacun des descendants de ses ancêtres. Est-ce nécessaire de démontrer ici l'absurdité d'une telle situation?

Dans les circonstances, il faut comprendre que depuis quelques années, la recherche généalogique au Québec, si importante dans toute société, est à toutes fins utiles étouffée. Mais encore, il en va ainsi de toute recherche concernant des individus dont les archives témoignent. La Loi sur le secteur public et le Code civil du Québec comportent aussi des éléments qui entravent de façon importante l'acquisition, le traitement et l'utilisation d'archives comportant des renseignements personnels.

L'AAQ, après avoir consulté ses membres ainsi que plusieurs organismes, a transmis au secrétaire de la Commission de la culture des recommandations visant à corriger cette regrettable situation. Pour ne citer ici qu'une recommandation de notre organisation, soulignons que celle-ci — tout comme l'Institut d'histoire de l'Amérique française et la Fédération québécoise des sociétés de généalogie — recommande au législateur de modifier les lois afin que les renseignements personnels deviennent publics après une certaine période de façon à ce qu'ils puissent alimenter éventuellement notre mémoire collective.

Le souci louable de la protection de la vie privée ne doit pas mener à l'oubli des êtres eux-mêmes. Que serait aujourd'hui notre mémoire collective si des lois nous avaient privés de connaître Marguerite Bourgeoys, le chanoine Groulx, Papineau, Thérèse Casgrain et tant de milliers d'autres? Toute société, tout individu a besoin d'une mémoire pour vivre et pour avancer. L'amnésie est perdue. Toute société a l'impératif devoir de s'assurer de la possibilité de s'enrichir en se rappelant autant de ses personnalités notoires que de l'ensemble de ses membres. Le législateur du Québec a le devoir d'apporter les ajustements qui s'imposent afin de ne pas priver les générations futures d'éléments vitaux de la constitution de notre mémoire collective. Le législateur, en apportant des correctifs mineurs et appropriés, pourra poursuivre son dessein d'offrir aux individus des outils adéquats de protection de leur vie privée tout en ne négligeant pas la responsabilité du souvenir qui est la source de la conscience.

Toute société, tout individu a besoin d'une mémoire pour avancer

### L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines), Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Belair (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Judith Lachapelle, Marie-Claude Petit (commis). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis publics et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlene Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guytiane Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Briën (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Yves Bouthette (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

# LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

### Le CHUM comptera 1200 lits en 2001

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Alors qu'une menace de grève de quelque 1700 de ses employés lui pendait toujours au bout du nez hier soir, le conseil d'administration du CHUM a adopté à l'unanimité un plan d'avenir qui donnera au centre hospitalier 1200 lits pour répondre aux besoins de la population au tournant de l'an 2001.

Après des semaines de discussions houleuses, le conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire de l'Université de Montréal (CHUM) a finalement approuvé, non sans fracas, son plan de services pour l'an 2001. Un plan qui prévoit le maintien de 1200 lits de courte durée, soit 143 lits de moins qu'à l'heure actuelle.

Ce projet a été adopté alors qu'au même moment, les employés du Syndicat des travailleurs de l'hôpital Notre-Dame menaçaient toujours de déclencher une grève générale illimitée à minuit hier soir si l'impasse persistait avec la direction concernant la réorganisation du travail dans le CHUM. Au moment de mettre sous presse, les tractations allaient toujours bon train entre les leaders syndicaux, la direction et le ministère de la Santé pour tenter d'éviter un arrêt de travail illégal.

Malgré ce branle-bas de combat en coulisses, les travaux du conseil d'administration du CHUM ont poursuivi leurs cours.

En bout de ligne, ce n'est ni le plan caressé par la direction ni celui proposé par les syndicats CSN qui a rallié la faveur de tous, mais bien le scénario initial prévu dans le protocole d'entente signé en septembre 1996 pour fusionner les hôpitaux Saint-Luc, Notre-Dame et Hôtel-Dieu. Au départ, la direction souhaitait ramener à moins de 1000 le nombre de lits dans le CHUM, alors que la CSN prônait le maintien de 1575 lits.

Le scénario retenu est finalement un compromis qui a reçu l'aval des médecins, du conseil infirmier, de la faculté de médecine de l'Université de Montréal, de la CEQ et du comité des usagers. Ce scénario prévoit que deux pavillons continueront à faire des hospitalisations, alors que l'Hôtel-Dieu sera transformé d'ici cinq ans en vaste centre ambulatoire. «On avait d'abord discuté de la possibilité de garder 885 à 1100 lits, mais la constatation nous a amenés à revoir nos objectifs. La grande majorité des gens consultés préféraient ce scénario», a fait valoir hier le président du conseil d'administration du CHUM, Jacques Girard.

Les administrateurs ont aussi tranché sur l'épineuse question des affichages de postes, un enjeu à l'origine de la partie de bras de fer amorcée entre le CHUM et ses employés syndiqués affiliés à la CSN. Quelque 927 postes laissés vacants par des départs à la retraite seront affichés, et la reconfiguration des activités dans les trois pavillons du CHUM affectera 427 postes et entraînera des économies de 1,5 million. Pas moins de 204 seront abolis, dont seulement 65 sont détenus par des employés syndiqués, affirme la directrice du CHUM, Mme Cécile Clérout. «Le nombre d'emploi global sera maintenu mais pas de poste à poste. Certains postes seront modifiés alors que dans d'autres secteurs, le nombre d'emplois pourrait augmenter», a-t-elle dit.

Somme toute, le scénario choisi pour l'avenir du CHUM est en-deça des besoins identifiés par la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre qui fixait plutôt, dans une lettre adressée au CHUM la semaine dernière, à 1248 le nombre de lits nécessaires pour répondre à la population en 2001. Les administrateurs ont donc résolu de réclamer à la Régie une hausse de budget. «Si la Régie veut vraiment qu'on aille au-delà de nos objectifs, soit. Mais qu'on nous demande pas de le faire avec le même budget», a soutenu M. Girard.

Le nouveau plan de services fixe en outre les dépenses futures du CHUM à 384 millions, comparativement aux 378 millions prévus dans le budget actuel. Un budget qui s'annonce d'ailleurs déficitaire en 1997-1998, puisque les dépenses devraient atteindre 409 millions cette année et croiseront donc un trou de 31,8 millions dans les caisses de l'hôpital.

C'est pourquoi le conseil d'administration a adopté par 12 voix contre deux un plan de redressement qui prévoit des compressions de 10 millions à réaliser pour l'an prochain, en sus d'un emprunt de 21,8 millions.

## LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

### Comment nous joindre?

#### La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier électronique [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)  
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

#### La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

#### Les avis publics et les appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les petites annonces et la publicité par regroupements

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

#### Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse-Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

### «Mieux vaut un mauvais budget adopté à Montréal qu'un mauvais budget imposé par Québec»

SUITE DE LA PAGE 1

poser. Les élus de l'opposition ont alors dénoncé l'à-plat-ventrisme du maire, y voyant là une manœuvre pour les bâillonner.

Visiblement soulagé d'assister à l'adoption du budget sans avoir à intervenir, le ministre des Affaires municipales Rémy Trudel se donne au maximum six mois pour trouver les 125 millions qui manquent pour équilibrer le budget de la Ville de Montréal. L'adoption du budget sonne pour lui le signal de départ de négociations importantes à intensifier au cours des prochaines semaines pour arriver à un budget équilibré en 1998.

«C'est du travail énorme à réaliser», a-t-il déclaré hier. Des travaux ont été entrepris pour permettre l'utilisation des surplus des régimes de retraite des employés de la Ville, mais tout reste à faire du côté des autres pistes d'économies déjà évoquées par le ministre Trudel. Il faudra donc entreprendre au plus vite les pourparlers sur le resserrement des budgets des sociétés paramunicipales et des négociations avec les syndicats de la Ville sur la récupération de 6 % des coûts de la main-d'œuvre.

Rappelant qu'il n'était toujours pas question d'utiliser l'argent des contribuables québécois pour combler le manque à gagner, M. Trudel a d'autre part salué le sens de la responsabilité des élus municipaux montréalais qui

évitera une hausse de taxes aux contribuables. Questionné précisément à ce sujet, il n'a toutefois pu donner de garanties aux Montréalais.

«Personne ne peut donner de garanties, mais nous promettons de travailler très fort pour en arriver aux résultats escomptés. Le niveau de taxation des Montréalais est déjà suffisamment élevé», estime M. Trudel.

Par ailleurs, le ministre n'a pas voulu commenter les scènes télévisuelles captées lors des travaux nocturnes du conseil de ville pour adopter le budget. M. Trudel s'est contenté de citer en exemple l'Assemblée nationale qui ne siège dorénavant plus de nuit pour ses travaux.

Depuis jeudi dernier, des tractations avaient lieu dans les coulisses du conseil municipal pour renverser la majorité détenue par les élus de l'opposition. L'administration avait d'abord fait de l'obstruction systématique (*filibuster*) pour tenter de retarder les travaux, espérant que les débats se poursuivraient le vendredi alors que certains élus avaient décidé de s'absenter pour des festivités de Noël. La manœuvre aura toutefois joué en faveur des conseillers d'opposition qui ont ainsi réussi, les travaux se poursuivant au cours de la nuit, à faire ajourner l'assemblée jusqu'à lundi.

Ce faisant, le conseil n'a pas respecté la date limite du 15 décembre édictée par la Charte de la Ville. Dès lors, la Loi sur les cités et villes s'appliquait avec la menace, si le budget était rejeté, de voir Montréal fonctionner à

crédit à compter de janvier.

Toute la journée lundi, les débats se sont poursuivis pour n'aboutir qu'hier. «Plus les débats s'étraient, plus il y avait un risque qu'il y ait des déflections parmi l'opposition. L'administration a gagné avec sa stratégie d'allonger les débats. Sauf que l'essentiel du message est passé au gouvernement qui doit comprendre qu'ici, on est contre un budget concocté à Québec», a analysé le conseiller municipal indépendant Marcel Sévigny.

La chef de l'opposition officielle, la conseillère municipale du RCM Thérèse Daviau, a exigé de l'administration que le conseil municipal soit informé mois par mois de l'évolution de l'impasse budgétaire de 125 millions.

Dans les prochains jours, le gouvernement du Québec devrait adopter le projet de loi 183 permettant à Montréal d'escompter 125 millions. Jusqu'à présent, les libéraux s'opposent à cette démarche qui crée un précédent dans le monde municipal.

«On a parlé beaucoup de l'impasse, mais pas beaucoup du budget lui-même. Pourtant, ce budget contient des remboursements de factures à Québec, des augmentations de dépenses complètement inexplicables dans le contexte actuel. Certains disent qu'il vaut mieux un mauvais budget adopté à Montréal qu'un mauvais budget imposé par Québec. Peut-être, mais c'est tout de même un mauvais budget», a déclaré le conseiller municipal indépendant André Lavallée.

### Prendre le frais



FASILY FEDOSENKO REUTERS

DIFFICILE de rester de glace lorsqu'on se jette à l'eau par -25 °C. Aussi cet homme a-t-il ressenti un léger frisson après avoir plongé, hier, dans les eaux du lac Komsomolskoye, à Minsk, capitale de la Biélorussie. L'exploit est survenu au milieu d'une vague de froid qui balaie l'est de l'Europe et surtout la Russie: en une journée, cinq personnes ont péri gelées à Moscou.

## MANDELA

### «Tout se passera en douceur»

SUITE DE LA PAGE 1

sident de fait». «Tout se passera en douceur», a-t-il dit.

#### Époque charnière

Le congrès de l'ANC devrait officialiser le début de l'après-Mandela en permettant à M. Mbeki d'asseoir son autorité sur le parti et de présenter les grandes lignes de sa politique pour le futur. La succession n'est pas facile à assurer. Elle intervient à une époque charnière dans la vie du parti et du pays.

Dépourvu de l'autorité et du charisme de M. Mandela, son dauphin hérité d'un mouvement divisé par l'impatience grandissante de la population noire face à la lenteur des changements depuis 1994. M. Mbeki va devoir faire face à la pression qui pèse sur la politique de prudence, de compromis et de consensus qu'a menée le président Mandela.

Le chef de l'État s'est toujours montré soucieux de préserver la cohésion d'un pays divisé par les années d'apartheid. Il a cherché à redresser les inégalités héritées de la ségrégation raciale tout en ménageant la minorité blanche. Aujourd'hui, l'exercice devient difficile. Le désenchantement s'exprime dans les townships. Plus d'un tiers des Noirs sont au chômage et près de quatre millions de personnes attendent un logement décent. Une classe moyenne émerge lentement au sein de la communauté noire mais la moitié d'entre elle vit en dessous du seuil de pauvreté.

Le prestige du président Mandela le met à l'abri du mécontentement et une grande partie des électeurs noirs sont fidèles à l'ANC qui représente, avant tout, le mouvement qui les a libérés de l'apartheid. Mais, comme l'indiquent les sondages, la popularité du parti et du gouvernement est entamée.

Handicapé par une image de technocrate et tenu pour responsable de la politique gouvernementale, le vice-président Mbeki n'est pas épargné par les critiques. A court terme, les conséquences électorales de ce phénomène semblent limitées. Aucune formation politique n'est en mesure de profiter du désenchantement. Affaibli et divisée, l'opposition est incapable de proposer une solution de rechange susceptible de menacer la domination de l'ANC en 1999. Le danger vient plutôt des rangs mêmes du parti ou de ses alliés représentant l'aile gauche de l'ANC comme le COSATU (Congrès des syndicats sud-africains), la puissante confédération syndicale aux 1,8 million d'adhérents.

Depuis plus d'un an, la coalition formée au temps de la lutte anti-apartheid par l'ANC, le COSATU et le Parti communiste sud-africain (SACP) vit au rythme des tensions nées des compromis imposés par l'exercice du pouvoir. Lors de son congrès, en septembre, le COSATU a exclu de rompre la «triple-alliance».

Mais il a tenu à faire entendre sa différence. La confédération reproche au gouvernement de ne pas s'attaquer avec assez de vigueur aux inégalités. Il dénonce la ligne de conduite prudente et libérale de l'ANC en matière écono-

mique comme une dérive à droite. Le COSATU accuse le parti dirigeant de chercher à rassurer les investisseurs étrangers et les milieux d'affaires blancs au détriment des besoins de la population noire.

Ce discours trouve un écho au sein même de l'ANC. Il est repris par la fraction radicale et populiste du parti, incarnée par Winnie Madikizela-Mandela. L'ex-épouse du président Mandela s'est attiré les foudres du mouvement en faisant de la défense des plus défavorisés son fonds de commerce et en reprochant ouvertement à l'ANC de ne pas tenir ses promesses électorales. Le parti a choisi d'isoler la passionaria des townships et de la discréditer plutôt que de l'exclure. Winnie ne s'est d'ailleurs pas privée de dénoncer sa récente mise en cause devant la commission Vérité et Réconciliation comme un complot ourdi par ses adversaires politiques.

En cas d'exclusion, les dirigeants de l'ANC craignent que Winnie aille renforcer le mouvement créé par un autre déçu de l'ANC, le populaire Bantu Holomisa. Ce dernier a été officiellement chassé du parti, en septembre 1996, pour avoir proféré des accusations de corruption à l'égard de dirigeants du mouvement. Mais c'est surtout son discours jugé, lui aussi, trop populiste qu'a voulu sanctionner l'ANC. Le sort réservé au général Holomisa et à Mme Madikizela-Mandela illustre le malaise de l'ANC et sa crispation face aux dissensions internes qui se manifestent dans l'exercice du pouvoir. Regroupement hétéroclite d'individus et d'opinions, l'ANC a bâti son unité dans la lutte anti-apartheid en tant que mouvement de libération.

Après plus de trois ans à la tête du pays, il a du mal à se transformer en véritable formation politique capable de mener un débat interne sans menacer sa cohésion.

#### Accélérer les changements

Le congrès ne devrait pas déroger à la règle. Soutenu par le président Mandela et la majorité des dirigeants de l'ANC, M. Mbeki s'est appliqué à «verrouiller» le processus. Candidature unique pour les postes clés, débats en partie à huis clos, possible changement du mode de scrutin: tout est prévu pour minimiser les divergences et faire taire les voix dissidentes comme celle de Mme Madikizela-Mandela. La ligue des femmes de l'ANC — dont elle est présidente — semble d'ailleurs être prudemment revenue sur son soutien à la candidature de Winnie pour le poste de vice-président du parti.

Pour autant, l'ANC ne peut pas faire l'économie d'un véritable débat et d'une révision de sa politique. MM. Mandela et Mbeki sont bien conscients de la nécessité d'accélérer les changements pour apaiser le malaise au sein du parti et de la population noire. Ces derniers mois, le chef de l'État et son vice-président ont multiplié les gestes et les déclarations dans ce sens. Sans remettre fondamentalement en cause l'approche prudente de M. Mandela, le congrès pourrait être l'occasion, pour son successeur, d'essayer de ressouder le parti autour d'une politique mettant davantage l'accent sur les attentes de la population noire.

## JOUAL

SUITE DE LA PAGE 1

cités québécoises mais totalement en désaccord avec l'idée de s'appuyer sur le dictionnaire de Léandre Bergeron, paru à l'époque de la jousalisation à tout vent et qui a fait son temps», a commenté M. Foulon hier au cours d'un entretien téléphonique. «Ils n'ont pas eu le souci de s'informer, ce qui est inacceptable. Nous allons faire rire de nous», ajouta-t-il.

M. Foulon, dont la maison possède les droits canadiens pour le *Bescherelle*, n'a fait ni une ni deux. Il a interdit la distribution de l'édition préparée en France par la maison Hatier et concocté sa propre édition, qui sera en librairie en février. «Nous devons réagir», a-t-il plaidé en se demandant pourquoi «ils ont voulu faire leurs fin-finauds».

La maison Hurtubise a tout de même décidé d'ajuster sa version à la réalité d'ici en y insérant quelques québécoisismes «de bon aloi, acceptés et acceptables», dit M. Foulon, qui s'est appuyé sur le *Dictionnaire Bélisle* et sur les usages acceptés à l'Office de la langue française.

Ainsi, les verbes suivants seront conjugués à tous les temps dès février: *magasiner, ahaler, draver, aplomber, maganer, turluter, placoter, grafigner, catiner, francophoniser, s'épavarder, initialer, dessouffler* (avec un ou deux s).

De plus, l'édition de Hurtubise HMH offrira des mises en contexte québécoises des exemples fournis ainsi qu'un nouvel équilibre de la représentation des sexes. «Nous voulons répondre aux besoins grammaticaux mais aussi culturels de nos lecteurs», résume le directeur de la maison Hurtubise HMH, dont la rapidité de réaction dans cette histoire aura permis d'éviter au *Bescherelle* distribué ici bien des critiques et bien des risées. L'édition disponible en France ne contient pas de québécoisismes. Destinée au marché entier de la francophonie, elle contient également des belgicismes et des africanismes. Mais il semble que seuls les québécoisismes aient été la cible de tant d'exces.

Le professeur agrégé à l'Institut des langues secondes de l'Université d'Ottawa, Hubert Séguin, qui a porté cette histoire à notre attention et dont le texte paraît aujourd'hui en page A 9 du *Devoir*, se dit «humilié». Il déplore que le manuel de référence donnera de la langue québécoise (et française) «une image biaisée, étriquée et peu fidèle de l'usage qu'il en est fait ici dans les différentes couches de la population».

M. Séguin a peine à croire que «les élucubrations lexicographiques de Bergeron acquièrent tout à coup droit de cité sur la place publique de la francophonie». Il voit déjà les élèves répliquer à leurs parents ou à leur professeur: «C'est dans le *Bescherelle*!». Rappelons que le *Bescherelle - L'Art de conjuguer* est un manuel de référence extrêmement connu et répandu en France, notamment dans les établissements scolaires et les bureaux.

M. Séguin s'explique d'autant moins les égarements de la maison française Hatier que cette dernière a fait appel à un linguiste réputé, Michel Arrivé.

## ROCHON

SUITE DE LA PAGE 1

jours que de nouvelles offres seront déposées.

Malgré une entente survenue entre Québec et les médecins spécialistes la semaine dernière pour résoudre le problème de la hausse des assurances-maladie, les obstétriciens estiment que des obstacles majeurs nuisent toujours à l'avenir de la profession, notamment en raison des assurances et du gel des tarifs.

L'accord survenu la semaine dernière n'est qu'une solution temporaire à un problème qui ira en s'aggravant, estime le D<sup>r</sup> Massé. Depuis septembre, l'Association des obstétriciens soutient que les services en région risquent bientôt d'être affectés par la désertion des médecins accoucheurs, dont les primes d'assurance montent en flèche, alors que les tarifs demeurent moins élevés que dans d'autres provinces. «On ne veut pas se promener chaque année avec une pancarte, dit-il. Il faut que le gouvernement trouve une solution permanente à ces problèmes de fond, sinon il n'y aura plus de gens qui voudront faire des accouchements au Québec. A moyen terme, on aura de sérieux problèmes en région.»

Pour sa part, le ministre Rochon a expliqué que la Fédération des médecins spécialistes a signé une entente de trois ans avec le gouvernement en juin dernier pour déterminer les tarifs versés aux médecins. Une révision de ces tarifs versés au médecin pour chaque accouchement «ne peut se faire qu'en réaménageant l'enveloppe salariale sur laquelle on s'est entendus», a dit M. Rochon.

Le ministre a rappelé que la politique budgétaire du gouvernement visait à récupérer 6 % sur la masse salariale de toutes les personnes œuvrant dans le secteur public, y compris des médecins spécialistes. «Je ne vois pas comment les citoyens du Québec pourraient comprendre et accepter que les médecins ne feraient pas leur part comme tout le monde pour ça et qu'il faudrait demander à quelqu'un d'autre de le faire», a dit M. Rochon. Le ministre invite donc à attendre le résultat des négociations qui se dérouleront demain à ce sujet et il invite tout le monde à ne pas «surdramatiser» le dossier.

Entre-temps, si jamais une femme enceinte devait esuyer un refus de traitement de la part de son obstétricien gynécologue, elle peut s'adresser à un centre hospitalier où des mesures ont été prises pour un accueil en tout temps.

Les 300 obstétriciens québécois touchent un salaire moyen de 207 000 \$ par année, avec un maximum de 257 500 \$. Mais ils se plaignent de ne toucher que 252 \$ pour un accouchement régulier, avec une prime de 33 % si l'accouchement a lieu le soir et une prime de 50 % si l'événement a lieu la nuit.

Avec la Presse canadienne

# LE DEVOIR

# LES SPORTS

**Etat de la réserve collective de sang**

Groupe sanguin	
AB-	60%

La Société canadienne de la Croix-Rouge  
Info-collecte: 527-1501

## Personne n'est responsable de la mort de Senna

Imola, Italie (AP) — Acquittement général dans le procès sur les circonstances de la mort d'Ayrton Senna. Frank Williams, le patron de l'écurie du même nom, et les cinq autres responsables mis en cause après l'accident qui avait coûté la vie au pilote brésilien ont été acquittés, hier, des charges d'homicide involontaire retenues contre eux.

Le juge Antonio Costanzo a annoncé son verdict un jour pour jour après l'inculpation du patron de Williams, de deux responsables techniques de l'écurie et de trois responsables du circuit d'Imola, sur lequel le triple champion du monde de Formule un avait trouvé la mort, le premier mai 1994, lors du Grand Prix de Saint-Marin.

Peter Goodman, l'avocat de Williams et du directeur technique de l'écurie, Patrick Head, a estimé qu'une «bonne décision» avait été prise et exprime son «soulagement».

«Je serai surpris si l'on parvient jamais à savoir ce qui a exactement causé l'accident», a-t-il ajouté.

Le juge n'a pas suivi les réquisitoires du procureur Maurizio Passarini, qui avait réclamé le mois dernier des peines d'un an de prison avec sursis contre le directeur technique de Williams, Patrick Head, et de l'ancien concepteur de l'équipe, Adrian Newey. Le procureur a annoncé qu'il allait d'abord prendre connaissance des attendus du verdict avant de décider d'un éventuel appel. Dans tous les cas, une telle décision ne concernerait que Patrick Head et Adrian Newey, le procureur ayant lui-même demandé l'acquiescement des autres accusés.

Passarini avait estimé que le patron de l'écurie pour laquelle courait Senna n'était pas responsable de sa mort. De même, le procureur avait disculpé l'organisateur du Grand Prix Federico Bendinelli, le directeur du circuit Giorgio Poggi et le directeur de course Roland Bruynseraede.

La thèse retenue par l'accusation était celle d'une rupture de la colonne de direction de la monoplace de Senna, après une modification défectueuse. La colonne se serait brisée au moment où la voiture s'élançait dans le virage Tamburello, au septième tour de la course. Le pilote aurait alors perdu le contrôle de son véhicule, qui a fini sa course folle contre un mur de béton.

Les avocats de la défense ont toujours contesté cette thèse, soutenant

que les causes exactes de l'accident n'étaient pas claires. L'écurie Williams, qui a dominé le championnat du monde de F1 ces dernières années, estime que l'origine de l'accident ne sera peut-être jamais déterminée avec certitude.

L'organisation de la course avait également été mise en cause, des problèmes de maintenance étant invoqués. La veille de la mort d'Ayrton Senna, l'Autrichien Roland Ratzenberger s'était tué à l'entraînement, or aucune disposition n'avait pourtant été prise sur le circuit à la suite de ce premier accident.

Après la disparition tragique de Senna, le virage a été reconstruit et le circuit d'asphalte changé.

C'est la première fois que des responsables de Formule 1 étaient jugés en Europe pour un accident de course. Les autorités de ce sport automobile craignaient les conséquences d'un jugement défavorable pour les circuits italiens.

A Paris, la Fédération internationale de l'automobile (FIA), instance dirigeante de la F1, s'est refusée à tout commentaire sur le jugement «avant d'avoir examiné le texte intégral de la décision et étudié ses implications».

Au cours du procès, qui s'est ouvert en février à Imola, plus de 50 témoins ont été entendus, dont l'ancien champion du monde Damon Hill, coéquipier de Senna en 1994.

Senna, pilote d'exception, sacré par trois fois champion du monde (1988, 1989, 1991) avec l'écurie McLaren, a remporté 41 Grand Prix dans sa carrière, un palmarès qui le place, dans l'histoire du sport, juste derrière le Français Alain Prost, en tête avec 51 victoires.

Par ailleurs, Leonardo Senna, le frère du pilote brésilien, estime que le verdict acquittant tous les inculpés était «à prévoir».

Interrogé par téléphone, son attaché de presse a précisé que «Leonardo a ajouté qu'il avait toujours dit que le "grand coupable" était le mur».

«Le mur trop près du virage et le fait qu'il n'y avait pas de sacs de sable de protection» sont à l'origine du drame, selon le frère du pilote.

Un porte-parole de Viviane Senna, la sœur du pilote qui dirige l'Institut Ayrton Senna, a déclaré à l'AFP que la famille préparait un communiqué officiel qui serait diffusé ultérieurement.

## Rice est fini pour la saison

San Francisco (AP) — Le receveur étoile des 49<sup>es</sup> de San Francisco, Jerry Rice, s'est fracturé la rotule située dans le même genou qui l'avait forcé à ne pas participer à la saison régulière de la LNF, lundi soir, dans un gain de 34-17 des siens sur les Broncos de Denver.

L'entraîneur des 49<sup>es</sup>, Steve Mariucci, a déclaré que la blessure n'était aucunement liée à la précédente et que les médecins de l'équipe ont révélé que la structure du genou n'était pas endommagée.

Rice ratera donc le dernier match en saison et les éliminatoires mais de-

vrait revenir au jeu pour le début de la prochaine saison. Rice s'est blessé à l'issue de sa troisième passe captée au premier quart, dans la zone des buts, marquant par ailleurs son 1000<sup>e</sup> point en carrière. En l'emportant, les 49<sup>es</sup> se sont assurés de l'avantage du terrain en série.

## Houle ne veut rien brusquer dans le cas de David Wilkie

GUY ROBILLARD  
PRESSE CANADIENNE

Le Canadien compte un neuvième défenseur depuis le retour de Jassen Cullimore et Réjean Houle ne cache pas qu'il aura éventuellement à prendre une décision dans le cas de David Wilkie, le neuvième dans la hiérarchie, lui qui n'a pris part qu'à quatre matchs depuis le début de la saison.

Houle compatit avec son jeune joueur, mais il insiste pour dire qu'il n'en fera pas cadeau à une autre organisation: «On n'a jamais trop de réserve», répète-t-il, surtout cette saison où les matchs rapprochés devraient provoquer plus de blessures que jamais.

Houle convient cependant que le cas du pauvre Wilkie est particulier.

D'autre part, le directeur général du Canadien avoue ouvertement qu'il aimerait pouvoir transiger pour ajouter du poids à son attaque, mais encore là, il ne veut rien brusquer.

À ce sujet, le passage des Canadiens de Fredericton au centre Molson, où il affrontera les Red Wings d'Adirondack vendredi, permet de réaliser à quel point la filiale souffre des mêmes problèmes que le gros club: les

meilleurs attaquants sont tous de petits joueurs: David Ling, Eric Houde, Alexei Ljokine, Jonathan Delisle.

Le premier choix au repêchage de 1996, Matt Higgins, est un grand mince qui n'a jamais écopé plus de 51 minutes de punitions à Moose Jaw, et seul Terry Ryan, le premier choix de 1995, est d'un autre moule. Mais il a déjà raté presque une saison complète, la dernière, conséquence de commotions cérébrales à répétition.

Voilà pourquoi on a préféré jusqu'ici jouer à sept défenseurs ou utiliser un Brett Clark ou David Wilkie comme 12<sup>e</sup> attaquant.

D'autre part, le Canadien avait congé d'entraînement, hier, et on devrait en savoir plus long aujourd'hui sur le cas des blessés.

Déjà, après la défaite contre Philadelphie, on a annoncé que Turner Stevenson sera absent au moins deux semaines à cause d'une blessure aux côtes.

Peter Popovic a eu le nez fracturé et Scott Thornton, la mâchoire lacérée.

Vladimir Malakhov a patiné avec facilité lundi matin mais son genou l'a fait souffrir par la suite et il a dû retourner voir le médecin.

Quant à Stéphane Richer, il a aussi patiné lundi mais n'a pas noté d'amélioration sensible à sa cheville.

## À Nagano, il y aura au moins 71 nations

AGENCE FRANCE-PRESSE

Nagano (AFP) — Les Jeux olympiques d'hiver de Nagano verront en février la participation d'au moins 71 nations, ont annoncé hier les organisateurs, ce qui constituera un record.

Jusqu'ici, 82 Comités nationaux olympiques (CNO) ont émis officiellement le désir de participer à ces Jeux, la dernière demande émanant du Kenya, a précisé le comité d'organisation des JO de Nagano (NAOC).

Soixante-sept d'entre eux ont déjà soumis des listes de participants au NAOC et formulé leurs demandes d'accréditation. Quatre autres CNO ont confirmé la participation de leur pays et promis de remplir les documents nécessaires à leur inscription

«le plus rapidement possible», selon le NAOC.

Parmi les onze nations restantes, il est fort improbable pour sept d'entre elles (les Bahamas, l'Azerbaïdjan et cinq autres) qu'elles aient une représentation, aucun de leurs sportifs concernés n'ayant satisfait pour l'instant aux minimas.

Le nombre de pays représentés à Nagano pourrait donc vraisemblablement passer à 75, beaucoup plus qu'aux précédents Jeux d'hiver à Lillehammer, en Norvège, en 1994, qui avaient attiré des compétiteurs de 67 nations.

Si l'Azerbaïdjan, la Macédoine et l'Uruguay participaient, ce serait leur première apparition à des JO d'hiver.

Avec ce nombre de pays déjà ins-

crits, ceux-ci ont l'intention d'envoyer un record de 2593 athlètes.

Un total de 1801 athlètes avaient participé aux Jeux de 1992 à Albertville et 1737 se sont rendus à Lillehammer, en Norvège, en 1994.

Les Etats-Unis envisagent d'envoyer la plus forte délégation — 207 athlètes — et ils seront représentés dans les 12 sports au programme.

Le Japon vient au deuxième rang avec 166 athlètes, suivi de la Suède (163), du Canada (155), de l'Allemagne (148), de l'Italie (130), de la Russie (126), de l'Autriche (116), de la France (115) et de la Norvège (102).

Avant de connaître le nombre total d'athlètes qui iront à Nagano, tous les candidats doivent avant atteindre les standards olympiques.

## HOCKEY

**Lundi**

Philadelphie 3 Montréal 1  
Boston 6 Floride 2  
Ottawa 3 St. Louis 1  
Buffalo 4 Dallas 8  
Toronto 2 Colorado 3  
Los Angeles 0 Vancouver 7

**Hier**

Tampa Bay 1 Pittsburgh 1  
N.Y. Islanders 2 Washington 2  
Caroline 2 Ottawa 1  
New Jersey 4 N.Y. Rangers 3  
Chicago à Calgary, 21h.  
Detroit à San Jose, 22h30.

**Ce soir**

Buffalo à Islanders, 19h30.  
Boston à Tampa Bay, 19h30.  
Rangers en Floride, 19h30.  
Detroit au Colorado, 21h.  
Vancouver à Phoenix, 21h.  
Chicago à Edmonton, 21h.  
Toronto à Anaheim, 22h30.

## CONFÉRENCE DE L'EST

**Section Nord-Est**

Mj	G	P	Np	Bc	Pts	
Pittsburgh	35	18	10	7	96	43
<b>Montréal</b>	<b>35</b>	<b>18</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>103</b>	<b>40</b>
Boston	33	16	12	5	86	37
Ottawa	34	14	16	4	84	32
Caroline	34	13	16	5	90	31
Buffalo	31	10	15	6	80	26

**Section Atlantique**

New Jersey	32	23	9	0	98	46
Philadelphie	34	19	9	6	97	44
Washington	34	15	12	7	101	37
N.Y. Islanders	33	13	15	5	89	31
N.Y. Rangers	35	9	15	11	90	29
Florida	33	11	17	5	82	102
Tampa Bay	32	6	21	5	58	103

## CONFÉRENCE DE L'OUEST

**Section Centrale**

Dallas	35	22	9	4	114	75
Detroit	33	19	8	6	110	80
St. Louis	35	20	12	3	101	43
Phoenix	33	13	14	6	88	32
Chicago	32	10	16	6	69	82
Toronto	31	10	16	5	67	84

**Section Pacifique**

Colorado	35	18	8	9	105	88
Los Angeles	32	12	14	6	92	84
Anaheim	33	12	15	6	76	95
Edmonton	34	11	16	7	82	100
San Jose	33	12	18	3	82	97
Calgary	34	9	18	7	87	102
Vancouver	33	10	19	4	98	116

## FOOTBALL

**Lundi**

Denver 17 San Francisco 34

**Samedi**

Buffalo à Green Bay, 12h30.  
St. Louis en Caroline, 16h.

**Dimanche**

Baltimore à Cincinnati, 13h.  
Chicago à Tampa Bay, 13h.  
Indianapolis au Minnesota, 13h.  
N.-Orléans à Kansas City, 13h.  
Giants à Dallas, 13h.  
Philadelphie à Washington, 13h.  
Pittsburgh à Tennessee, 13h.  
Atlanta à Arizona, 16h.  
Jacksonville à Oakland, 16h.  
Jets à Detroit, 16h.  
San Diego à Denver, 16h.  
San Francisco à Seattle, 20h.

**Lundi**

N.-Angleterre à Miami, 21h.

Téléphone: 985-3344  
Télécopieur: 985-3340

## AVIS PUBLICS

Sur Internet:  
www.offres.ledevoir.com

Suite des avis de la page B 4

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-22-005876-977 PROCÉDURE ALLÉGÉE COUR DU QUÉBEC (Chambre civile) PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT DESJARDINS DUCHARME STEIN MONAST Partie demanderesse

JEAN-GUY LAMARCHE -et- MICHEL BOULÉ -et- MICHEL BRUNELLE Parties défenderesses

MICHEL BOULÉ, domicilié au 6, Grande-Côte à Rosemère, province de Québec, J7A 1G8, district de Terrebonne -et- MICHEL BRUNELLE, domicilié au 183, Du Domaine à St-Eustache, province de Québec, J7R 4K3, district de Terrebonne

Demands en garantie -et- JEAN-GUY LAMARCHE, résidence et domicile inconnus -et- LESTER RAYMOND, domicilié au 911, rue Arbour à Ste-Thérèse en Haut, province de Québec, J7E 4B5, district de Terrebonne

Défendeurs en garantie PAR ORDRE DE LA COUR Le co-défendeur en garantie, JEAN-GUY LAMARCHE, est, par les présentes, requis de comparaître, dans un délai de trente (30) jours de cette publication, personnellement ou par l'entremise de ses procureurs. Une copie de la DÉCLARATION EN GARANTIE a été laissée au greffe de la Cour du Québec (Chambre civile), du district de Montréal, à son intention. De plus PRENEZ AVIS qu'à défaut par vous de signifier ou déposer votre comparution ou contestation dans lesdits délais, les demandeurs en garantie procéderont à obtenir contre vous un jugement par défaut conforme aux conclusions qu'ils sollicitent. VEUILLEZ AGIR EN CONSEQUENCE. JUGE (ou greffier) de la Cour du Québec (Chambre civile). Me Claude Carignan, Avocat Bineette, Carignan, Avocats Société en nom collectif 39, rue St-Eustache SAINT-EUSTACHE (Québec) J7R 2L2

Tel: (514) 473-3912 Télécopieur: (514) 473-2554

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-04-013065-975 COUR SUPÉRIEURE (Chambre de la famille) PRÉSENT: GREFFIER ADJOINT MME KUATHARSINI THIRUVASAKAM Partie demanderesse SELLATHURAI THIRUVASAKAM -et- NADARAJAH RATNESWARY Partie défenderesse ASSIGNATION ORDRE est donné à SELLATHURAI THIRUVASAKAM et NADARAJAH RATNESWARY, de comparaître au greffe de cette Cour situé au 10 rue Saint-Antoine Est, Montréal, salle 1.100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la requête pour garde a été remise au greffe à l'intention de SELLATHURAI THIRUVASAKAM et NADARAJAH RATNESWARY. Lieu: Montréal Date: Ce 10 décembre 1997 MICHEL MARTIN, G.A. Greffier adjoint

AVIS DE CLÔTURE D'INVENTAIRE AVIS est par les présentes donné que, à la suite du décès de OVIDE GAUVIN, en son vivant domicilié au

339, Av. Mercier, Rouyn-Noranda, Québec, J9X 4Y5, survenu le 11 mai 1997, un inventaire des biens du défunt a été fait par le liquidateur successoral, le 12 novembre 1997, conformément à la Loi. Cet inventaire peut être consulté par tout intéressé au 130, avenue de l'Épée à Outremont. Outremont, ce 4 décembre 1997 Me JUDITH PINSONNEAULT, Avocate

GROUPÉ LYRAS (BOISBRIAND) INC. AVIS est par les présentes donné que GROUPE LYRAS (BOISBRIAND) INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec). Le siège social de cette compagnie est situé à Sainte-Agathe-des-Monts, province de Québec. Montréal, ce 12 décembre 1997 GUY & GILBERT Les procureurs de la compagnie.

GROUPÉ LYRAS (MANIWAKI) INC. AVIS est par les présentes donné que GROUPE LYRAS (MANIWAKI) INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec). Le siège social de cette compagnie est situé à Maniwaki, province de Québec. Montréal, ce 12 décembre 1997 GUY & GILBERT Les procureurs de la compagnie.

situé à Boisbriand, province de Québec. Montréal, ce 12 décembre 1997 GUY & GILBERT Les procureurs de la compagnie.

GROUPÉ LYRAS (LAVAL) INC. AVIS est par les présentes donné que GROUPE LYRAS (LAVAL) INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre conformément aux dispositions de la Loi sur les compagnies (Québec). Le siège social de cette compagnie est situé à Laval, province de Québec. Montréal, ce 12 décembre 1997 GUY & GILBERT Les procureurs de la compagnie.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la compagnie GESTION LECARO INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 12 décembre 1997 LUC MARTEL, Avocat, m. fisc. Procureur de la compagnie.

REGIT CONSULTANT INC. AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la compagnie "REGIT CONSULTANT INC." demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 11 décembre 1997 LAVERY, de BILLY, société en nom collectif Procureurs de la compagnie.

COLORE FASHIONS INC. LES MODES COLORE INC. AVIS est par les présentes donné que la compagnie COLORE FASHIONS

INC. / LES MODES COLORE INC., constituée en corporation en vertu de la Loi des Compagnies du Québec Partie 1A et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières de la Province de Québec la permission de se dissoudre. COLORE FASHIONS INC./LES MODES COLORE INC. Montréal, ce 10 décembre 1997 IRWIN TAUBEN, Secrétaire

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION PRENEZ AVIS que la compagnie 2748-5812 QUÉBEC INC.

demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre. Montréal, le 8 décembre 1997 PIERRE CLERMONT sr, administrateur

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM PRENEZ AVIS que DONATO CORMILLO, domicilié au 2085 rue Régent, à Montréal, province de Québec, H4A 2P8, présentera au directeur de l'état civil une demande pour changer son nom en celui de DONATO DE COMILLO. Montréal, ce 13 novembre 1997 DONATO CORMILLO, demandeur

## CASILOC inc.

Appel de soumissions No 97-814  
Services d'un entrepreneur électricien pour le Casino de Hull

Clôture le: 15 janvier 1998, 11 h, heure locale

Casiloc inc. désire recevoir des offres relativement aux services d'un entrepreneur électricien pour fournir la main-d'oeuvre requise à l'exécution des travaux d'entretien préventif et correctif de même que la réalisation de divers projets de construction au Casino de Hull.

Le présent appel de soumissions s'adresse aux entreprises ayant la capacité de répondre aux conditions contenues dans le document qui est disponible pour examen et qui peut être obtenu contre un paiement non remboursable au montant de 50 \$ présentée sous forme de chèque certifié ou mandat-poste fait à l'ordre de la Société des casinos du Québec inc., du mercredi 17 décembre au vendredi 19 décembre 1997, les lundi 22 décembre et mardi 23 décembre 1997, les lundi 29 décembre et mardi 30 décembre 1997 et du lundi 5 janvier au mercredi 7 janvier 1998, de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à:

Société des casinos du Québec inc. Direction de l'Approvisionnement 500, rue Sherbrooke Ouest, 15<sup>e</sup> étage Montréal (Québec) H3A 3G6

Aucune soumission reçue après le délai ne sera acceptée.

Pour être admissible à présenter une soumission, le soumissionnaire doit répondre aux critères suivants, sans quoi sa soumission sera automatiquement rejetée:

- avoir obtenu le document d'appel de soumissions directement de la direction de l'Approvisionnement de la Société des casinos du Québec inc.;
- détenir une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec (RECO) valide;
- avoir une place d'affaires au Québec;
- avoir une expérience de trois (3) ans dans la construction industrielle / institutionnelle et dans la réalisation de travaux d'entretien préventif et correctif dans ce domaine;
- avoir un chiffre d'affaires de plus de 350 000 dollars par an et en faire la démonstration;
- avoir assisté à la visite des lieux obligatoire qui se tiendra au Casino de Hull le 8 janvier 1998 à 10 h. Veuillez confirmer votre présence auprès de Sylvie Lemay au numéro (514) 282-8080, poste 2578.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque certifié, d'une traite bancaire ou d'un cautionnement de soumission au montant de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) en faveur de Casiloc inc. Les soumissions devront aussi être accompagnées d'une convention relative à l'émission d'un cautionnement d'exécution au montant de cinquante mille dollars (50 000 \$) en faveur de Casiloc inc.

Casiloc inc. ne s'engage pas à accepter la plus basse ou toute autre soumission reçue. Toute information peut être obtenue auprès de M. Richard Giroux au numéro (514) 499-5125.

Michèle Lavigne Directrice, Approvisionnement Société des casinos du Québec inc. Émis le 17 décembre 1997

## Avis public

## Ville de Montréal

**Service du greffe**

**Usage conditionnel**

Avis public est donné que le comité exécutif de la Ville de Montréal, à sa séance prévue pour le 7 janvier 1998 à 14 h, sera saisi des demandes d'autorisation suivantes pour exercer un usage conditionnel, selon les dispositions du Règlement d'urbanisme (R.R.V.M., c. U-1):

• Et placement formé des lots 61-309-1 et 61-309-2 du cadastre officiel du Village de la Côte-des-Neiges.

L'autorisation permettra l'implantation de l'usage «stationnement extérieur» dans la cour avant du bâtiment portant le numéro 5985, chemin de la Côte-des-Neiges. (S97762108)

• Propriété sise aux 1273-1299, rue Island.

L'autorisation permettra l'agrandissement de la fabrique de la compagnie Étalages W.S., Displays inc. à l'adresse mentionnée ci-dessus. (S97762120)

Conformément à ce règlement, tout intéressé qui désire formuler des commentaires au comité exécutif relativement à ces demandes doit le faire par écrit au plus tard le 29 décembre 1997, à l'attention du greffier, hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R.113A, Montréal, H2Y 1C6.

Montréal, le 17 décembre 1997  
Le greffier,  
M<sup>re</sup> Léon Laberge

## Avis public

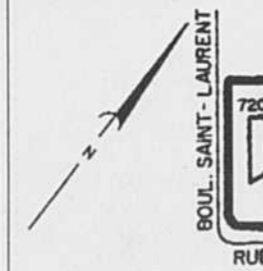
## Ville de Montréal

### Service du greffe

### Étude d'un programme de développement (Poste dessence Péro-Canada)

La Corporation Produits Péro-Canada sollicite l'approbation de la Ville de Montréal pour permettre l'agrandissement et l'occupation d'un poste d'essence situé au 7205, boulevard St-Laurent.

L'emplacement est situé du côté est du boulevard St-Laurent, au nord de la rue Jean-Talon.



Les principales caractéristiques du projet sont:

- la démolition de la marquise et du kiosque actuel;
- la construction d'un bâtiment d'un étage de 50 m<sup>2</sup> de superficie comprenant des services de dépanneur;
- la construction d'une marquise intégrée au bâtiment et abritant quatre îlots de distribution d'essence;

Montréal, le 17 décembre 1997  
Le greffier,  
M<sup>re</sup> Léon Laberge

## Avis public

## Ville de Montréal

### Service du greffe

### Étude d'un programme de développement (Poste dessence Péro-Canada)

l'aménagement paysager de la propriété;

- l'ouverture d'un accès supplémentaire au site par la rue privée située immédiatement à l'est.

Ce projet déroge à la réglementation municipale quant à la hauteur minimale en étages prescrite ainsi qu'à l'alignement de construction régi par les règles d'insertion.

Conformément au Règlement sur la procédure d'approbation de projets de construction, de modification ou d'occupation et sur la Commission Jacques-Viger (R.R.V.M., c. P-7), toute personne intéressée peut transmettre par écrit ses commentaires sur le projet, en mentionnant le numéro de référence S97762105, au plus